



Ville
d'Estérel

Ordre du jour
Séance ordinaire du vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Dépôt du registre annuel de déclaration des dons
 - 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 6.3 Nomination d'un Maire suppléant
 - 6.4 Nomination de membres – Comité consultatif environnement
 - 6.5 Nomination de membres – Comité de démolition
 - 6.6 Désignation de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2020
 - 6.7 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE – Demande de paiement d'une subvention
 - 6.8 Approbation des réaffectations budgétaires
 - 6.9 Comptabilisation de certaines dépenses non budgétées
 - 6.10 Autorisation de signature – Demande de subvention au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air
 - 6.11 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
 - 6.12 Adoption – Projet de règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
 - 6.13 Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel pour préserver à leur état naturel les lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813 en mettant en valeur la faune, la flore et le milieu environnant
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 498, 326, chemin d'Estérel – Implantation d'un garage existant
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15
NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 novembre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 15 novembre 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2019
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2020
 - 6.2 Nomination de membres – Comité consultatif d'urbanisme
 - 6.3 Dépôt des états comparatifs
 - 6.4 Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel – Remerciements et libération
 - 6.5 Emprunt par billet – Adjudication d'une émission de billet
 - 6.6 Emprunt par billet – Résolution de concordance et de courte échéance
 - 6.7 Autorisation de signature – Demande d'aide financière au Fonds de développement Tourisme Laurentides 2019-2020 (FDTL)
 - 6.8 Autorisation de signature – Programme de soutien à la démarche MADA
 - 6.9 Adoption – Règlement numéro SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre



- 6.10 Adoption du plan de sécurité civile
- 6.11 Retrait de financement – Anneaux de glace
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 213, 15, avenue de Chantilly – Implantation d'un cabanon existant
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche d'un salarié temporaire
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2019-11-122

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2019-11-123

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 octobre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2019-11-124

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 28 octobre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-125

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 15 novembre 2019 au montant de 252 466.33 \$ dont :

- 143 943.44 \$ sont des comptes payés;
- 108 522.89 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2019-11-126

6.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2020**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2020, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

17 janvier 2020	–	17 h 00	17 juillet 2020	–	17 h 00
21 février 2020	–	17 h 00	21 août 2020	–	17 h 00
20 mars 2020	–	17 h 00	18 septembre 2020	–	17 h 00
17 avril 2020	–	17 h 00	16 octobre 2020	–	17 h 00
15 mai 2020	–	17 h 00	20 novembre 2020	–	17 h 00
19 juin 2020	–	17 h 00	18 décembre 2020	–	17 h 00

DONNE avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-127

6.2 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif d'urbanisme;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Rémi Beaudry à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans :

- Madame Christine Corriveau, Conseillère;
- Monsieur Pierre Lussier, Conseiller;
- Monsieur Steven Finiffter;
- Madame Guylaine Gosselin;
- Monsieur Bruce Munro;
- Monsieur Gaston Pelletier;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, deux états comparatifs, à savoir :

- Comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre pour les années 2018 et 2019;
- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2019.



2019-11-128

6.4 **ACCEPTATION D'UN DON FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL –
REMERCIEMENTS ET LIBÉRATION**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, le 21 juin 2019, la résolution numéro 2019-06-064 par laquelle le Conseil acceptait un don de Monsieur Michel Morin en ne concédant aucun avantage monétaire ou autre;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement offerts ont été réalisés au mois de juillet 2019;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

CONFIRME qu'aucun dommage n'est survenu pendant la réalisation des travaux reliés au don;

LIBÈRE Monsieur Michel Morin de toute responsabilité relative au don consenti à la Ville d'Estérel;

REMERCIÉ sincèrement Monsieur Michel Morin pour son don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-129

6.5 **EMPRUNT PAR BILLET – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE
BILLET**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 novembre 2019, au montant de 1 086 200 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

54 300 \$	2,15000 %	2020
56 000 \$	2,20000 %	2021
57 500 \$	2,25000 %	2022
59 400 \$	2,30000 %	2023
859 000 \$	2,40000 %	2024
Prix : 98,67300		Coût réel : 2,69924 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT

54 300 \$	2,70000 %	2020
56 000 \$	2,70000 %	2021
57 500 \$	2,70000 %	2022
59 400 \$	2,70000 %	2023
859 000 \$	2,70000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,70000 %



3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

54 300 \$	2,74000 %	2020
56 000 \$	2,74000 %	2021
57 500 \$	2,74000 %	2022
59 400 \$	2,74000 %	2023
859 000 \$	2,74000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,74000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville d'Estérel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 novembre 2019 au montant de 1 086 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-526, 2013-622, 2013-623 et 2019-679. Ces billets sont émis au prix de 98,67300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-130

6.6

EMPRUNT PAR BILLET – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Estérel souhaite emprunter par billets un montant total de 1 086 200 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2008-526	45 700 \$
2013-622	239 800 \$
2013-623	52 800 \$
2019-679	747 900 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ., c. D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-526, 2013-622 et 2019-679, la Ville d'Estérel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;



POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 21 novembre 2019;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le Maire et la Trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	54 300 \$
2021	56 000 \$
2022	57 500 \$
2023	59 400 \$
2024	61 400 \$ (à payer en 2024)
2024	797 600 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-526, 2013-622 et 2019-679 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-131

6.7 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISME LAURENTIDES 2019-2020 (FDTL)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement Tourisme Laurentides 2019-2020 (FDTL);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général ou la trésorière à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement Tourisme Laurentides 2019-2020 (FDTL) ainsi que toute modification à ladite demande;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles du projet;

AUTORISE le directeur général ou la trésorière à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2019-11-132

6.8 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA**

CONSIDÉRANT que le Secrétariat aux Aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) qui vise à :

- adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités et MRC du Québec;
- mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif;

CONSIDÉRANT que ce programme se décline en 2 volets, soit :

- Volet 1 : soutien à la réalisation et la révision de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;
- Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut et la Ville d'Estérel réalisent une démarche collective de révision de la politique MADA et celle des familles, incluant des plans d'action respectifs, lesquels seront adoptés et rendus publics en décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut et la Ville d'Estérel reconnaissent le besoin de soutien d'une ressource dédiée à la coordination, la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions (municipaux et MRC), afin d'assurer l'atteinte des résultats pour les actions intergénérationnelles et en faveur des aînés issues de la future politique;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

AUTORISE la MRC des Pays-d'en-Haut à présenter, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, une demande de soutien à la mise en œuvre des plans d'actions en faveur des aînés (volet 2), et ce, pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-133

6.9 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-2019 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 16 août 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro SQ-2019 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 16 août 2019 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;



CONSIDÉRANT que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification importante n'a été apportée suite à l'adoption du projet de règlement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-134

6.10 **ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le Service de Sécurité Incendie ainsi que le Comité directeur de sécurité civile est responsable du territoire complet de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel et qu'un seul plan de sécurité civile a été réalisé, celui-ci devant être adopté tant par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson que par la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le plan de sécurité civile mis à jour le 12 novembre 2019 préparé par le Service de Sécurité Incendie et Civile de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;

NOMME Monsieur Pierre Tessier comme personne responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;



ABROGE tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-11-135

6.11 **RETRAIT DE FINANCEMENT – ANNEAUX DE GLACE**

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Sainte-Marguerite—Estérel (« Agglomération ») est formée par les territoires de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (« Sainte-Marguerite ») et de la Ville d'Estérel (« Estérel »);

CONSIDÉRANT que le 9 novembre 2005, le gouvernement du Québec a adopté le Décret 1065-2005 (« Décret ») visant à compléter les règles prescrites par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, relatives à l'exercice des compétences d'agglomération;

CONSIDÉRANT que le Décret détermine que l'anneau de glace du lac Masson et du lac Dupuis est d'intérêt collectif;

CONSIDÉRANT que pendant de nombreuses années, Sainte-Marguerite, la ville centre, aménageait chaque hiver un anneau de glace sur le lac Masson, lequel est situé en partie à Estérel et en partie à Sainte-Marguerite, qui s'étendait jusqu'au lac Dupuis qui se trouve entièrement dans les limites d'Estérel;

CONSIDÉRANT que l'hiver dernier la ville centre a choisi d'aménager deux anneaux de glace, un sur le lac Masson, entièrement dans les limites territoriales de Sainte-Marguerite ainsi qu'un second beaucoup plus petit dans les limites territoriales d'Estérel;

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs années déjà, les citoyens de l'agglomération n'ont plus aucun accès à l'anneau de glace via le lac Dupuis;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-042 adoptée par ce Conseil municipal;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

AVISE l'Agglomération qu'Estérel retire le financement des anneaux de glace pour la saison d'hiver 2019-2020 vu les coûts élevés pour ce service et la faible fréquentation par les citoyens de la Ville d'Estérel;

EXIGE de l'Agglomération qu'elle retire, conformément à la loi, cet équipement de la liste des équipements collectifs vu la perte du statut d'équipement collectif des anneaux de glace et ce dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2019-11-136

7. **URBANISME**7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 213, 15, AVENUE DE CHANTILLY – IMPLANTATION D'UN CABANON EXISTANT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 213, soit le 15, avenue de Chantilly;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de régulariser l'implantation d'un cabanon existant situé à 4.88 mètres de la ligne latérale gauche, alors qu'une marge de 6 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 1.12 mètre dans cette marge;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-1103, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-0006 pour régulariser l'implantation d'un cabanon existant telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 30 octobre 2019 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2019-0006 pour régulariser l'implantation d'un cabanon existant telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2019-11-137

8.1 **EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur temporaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Henri Grenier pour combler ce poste;



POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Henri Grenier à titre de salarié temporaire au poste de chauffeur-opérateur, échelon 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2019-11-138

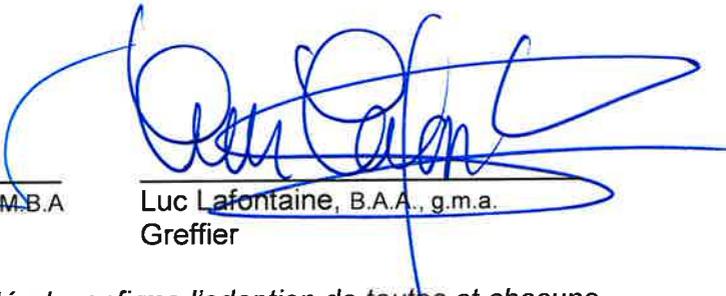
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 27, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 décembre 2019 au montant de 479 565.15 \$ dont :

- 356 835.01 \$ sont des comptes payés;
- 122 730.14 \$ sont des comptes à payer.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



**Liste des comptes payés
Au 20 décembre 2019**

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Dicom Express	20-11-2019	10067	11.08 \$
EM Urbaniste-Conseil Inc.	20-11-2019	10068	6 289.13 \$
FADOQ - Région des Laurentides	20-11-2019	10069	75.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	20-11-2019	10070	876.43 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	20-11-2019	10071	2 704.60 \$
Ultramar Ltée	20-11-2019	10072	882.54 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-11-2019	10073	301.05 \$
Ville de Saint-Sauveur	20-11-2019	10074	42.54 \$
BMG Métaux Ouvrés Inc.	20-11-2019	10075	5 231.36 \$
Desjardins Marine Ste-Adèle	20-11-2019	10076	551.88 \$
9377-5880 Québec Inc.	26-11-2019	10077	500.00 \$
Albert Lacasse	26-11-2019	10078	160.00 \$
Dicom Express	26-11-2019	10079	19.54 \$
Distribution EauxMax Enr.	26-11-2019	10080	240.00 \$
Eugène Francoeur	26-11-2019	10081	1 121.00 \$
Excavation Lac Masson	26-11-2019	10082	2 849.95 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	26-11-2019	10083	3 870.52 \$
Groupe Hémisphères Inc.	26-11-2019	10084	10 865.14 \$
Pompe & Plomberie du Nord	26-11-2019	10085	341.48 \$
Eugène Francoeur	01-12-2019	10086	1 121.00 \$
Jacques Gérin-Lajoie	06-12-2019	10087	2 414.48 \$
Jacques Gérin-Lajoie	13-12-2019	10088	2 414.48 \$
Jacques Gérin-Lajoie	20-12-2019	10089	2 414.48 \$
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	04-12-2019	10090	1 630.74 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	04-12-2019	10091	506.12 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	04-12-2019	10093	7 953.58 \$
Construction Parallèle	04-12-2019	10094	16 961.08 \$
Dicom Express	04-12-2019	10095	11.11 \$
Excavation Norco Inc.	04-12-2019	10096	4 305.83 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	04-12-2019	10097	3 870.52 \$
Groupe Serveko Inc.	04-12-2019	10098	73 513.87 \$
LBEL Inc.	04-12-2019	10099	778.57 \$
Maçonnerie Latour	04-12-2019	10100	7 243.42 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	04-12-2019	10101	402.41 \$
Petite Caisse	04-12-2019	10102	794.15 \$
Rando Québec	04-12-2019	10103	200.00 \$
Sciage de Béton Laurentien Inc.	04-12-2019	10104	804.83 \$
UMQ	04-12-2019	10105	36.39 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	04-12-2019	10106	429.08 \$
Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	04-12-2019	10107	5 000.00 \$
Hélène Petit et Marc Lemieux	04-12-2019	10108	500.00 \$
Maxime Beauchamp	04-12-2019	10109	159.51 \$
Excavation Lac Masson	04-12-2019	10110	2 586.94 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	04-12-2019	10111	3 810.04 \$
Groupe Gagnon	04-12-2019	10112	51.74 \$
Cédric Irmer-Longtin	04-12-2019	10113	159.51 \$
Juteau Ruel Inc.	04-12-2019	10114	302.01 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	04-12-2019	10115	6 073.69 \$
SOPAIR	04-12-2019	10116	78.75 \$
UMQ	04-12-2019	10117	2 804.24 \$
Ville de Sainte-Adèle	04-12-2019	10118	739.43 \$
Ministre des finances (SQ)	31-10-2019	Internet	130 999.00 \$
Bell Canada	30-11-2019	Internet	1.99 \$
Hydro-Québec	30-11-2019	Internet	2 636.42 \$
Hydro-Québec	30-11-2019	Internet	20.93 \$
Hydro-Québec	30-11-2019	Internet	70.63 \$
Hydro-Québec	30-11-2019	Internet	443.73 \$
Lefebvre & Benoît S.E.C.	30-11-2019	Internet	3 959.51 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	555.37 \$
Bell Canada	30-11-2019	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	30-11-2019	Internet	1 585.54 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	568.19 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	1 548.69 \$
Bell Canada	30-11-2019	Internet	452.93 \$
Bell Canada	30-11-2019	Internet	32.14 \$
Le Service de la perception retraite Québec	30-11-2019	Internet	1 727.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	30-11-2019	Internet	2 758.68 \$
Revenu Québec	30-11-2019	Internet	267.58 \$
Revenu Canada	30-11-2019	Internet	1 446.46 \$
Revenu Canada	30-11-2019	Internet	3 458.93 \$
Revenu Québec	30-11-2019	Internet	11 432.48 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	30-11-2019	Internet	360.72 \$
Hydro-Québec	30-11-2019	Internet	2 551.38 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	1 557.89 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	892.76 \$

Total payé

356 835.01 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 20 décembre 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Artimon Consultants	20-12-2019	10119	13 751.02 \$
BMG Métaux Ouvrés Inc.	20-12-2019	10120	13 890.53 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	20-12-2019	10123	4 335.08 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	20-12-2019	10124	1 535.46 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	20-12-2019	10125	2 614.32 \$
CBM Informatique	20-12-2019	10126	981.20 \$
Centre de Rénovation Riopel	20-12-2019	10127	11.01 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	20-12-2019	10128	2 202.64 \$
Construction Parallèle	20-12-2019	10129	5 451.48 \$
Conteneur Recycle Inc.	20-12-2019	10130	2 107.26 \$
Cummins Canada ULC	20-12-2019	10131	1 280.85 \$
9309-9943 Québec Inc. (DRL Beaudoin)	20-12-2019	10132	1 011.32 \$
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	20-12-2019	10133	532.35 \$
Électrimat	20-12-2019	10134	3 140.01 \$
Effigiart Inc.	20-12-2019	10135	735.84 \$
EnviroForêt Inc.	20-12-2019	10136	5 145.13 \$
Équipement Cloutier	20-12-2019	10137	753.38 \$
L'Équipeur Commercial	20-12-2019	10138	408.11 \$
Les Peintures Esquisses Inc.	20-12-2019	10139	7 571.10 \$
Fournitures de Bureau Denis	20-12-2019	10140	757.84 \$
FuturPlus	20-12-2019	10141	4 569.59 \$
Villemare Pneus et Mécanique	20-12-2019	10142	976.96 \$
Toromont Cat (Québec)	20-12-2019	10143	1 734.46 \$
Hydraunav Inc.	20-12-2019	10144	23 154.80 \$
Journal Accès	20-12-2019	10145	356.42 \$
La Belle Vénitienne Inc.	20-12-2019	10146	201.21 \$
Centre de Location GM Inc.	20-12-2019	10147	5 290.90 \$
Machineries Forget	20-12-2019	10148	1 494.54 \$
Maçonnerie Latour	20-12-2019	10149	8 094.24 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	20-12-2019	10150	1 182.27 \$
MuniConseil Avocats	20-12-2019	10151	1 279.67 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	20-12-2019	10153	2 266.20 \$
Photocopies Sainte-Adèle	20-12-2019	10154	40.24 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	20-12-2019	10155	847.51 \$
Sani-Dépôt	20-12-2019	10156	241.62 \$
J. Riopel et Fils Inc.	20-12-2019	10157	1 279.67 \$
Traction Ste-Agathe	20-12-2019	10158	83.84 \$
Usinage Lac Masson	20-12-2019	10159	571.60 \$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	20-12-2019	10160	848.47 \$
Total à payer			122 730.14 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

**Rapport de délégation de pouvoirs
du directeur général
Au 20 décembre 2019**



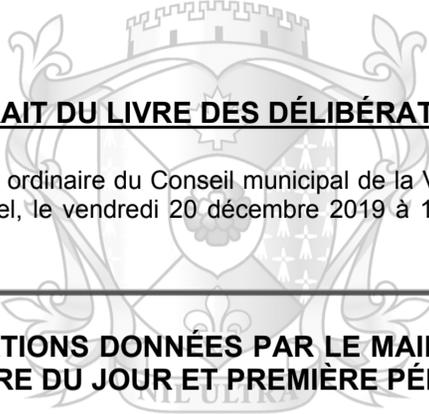
Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Dicom Express	20-11-2019	10067	11.08 \$
EM Urbaniste-Conseil Inc.	20-11-2019	10068	6 289.13 \$
FADOQ - Région des Laurentides	20-11-2019	10069	75.00 \$
Ultramar Ltée	20-11-2019	10072	882.54 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-11-2019	10073	301.05 \$
Ville de Saint-Sauveur	20-11-2019	10074	42.54 \$
BMG Métaux Ouvrés Inc.	20-11-2019	10075	5 231.36 \$
Desjardins Marine Ste-Adèle	20-11-2019	10076	551.88 \$
Albert Lacasse	26-11-2019	10078	160.00 \$
Dicom Express	26-11-2019	10079	19.54 \$
Distribution EauxMax Enr.	26-11-2019	10080	240.00 \$
Excavation Lac Masson	26-11-2019	10082	2 849.95 \$
Groupe Hémisphères Inc.	26-11-2019	10084	10 865.14 \$
Pompe & Plomberie du Nord	26-11-2019	10085	341.48 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	04-12-2019	10091	506.12 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	04-12-2019	10093	7 953.58 \$
Dicom Express	04-12-2019	10095	11.11 \$
Excavation Norco Inc.	04-12-2019	10096	4 305.83 \$
Maçonnerie Latour	04-12-2019	10100	7 243.42 \$
Petite Caisse	04-12-2019	10102	794.15 \$
Rando Québec	04-12-2019	10103	200.00 \$
Sciage de Béton Laurentien Inc.	04-12-2019	10104	804.83 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	04-12-2019	10106	429.08 \$
Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	04-12-2019	10107	5 000.00 \$
Maxime Beauchamp	04-12-2019	10109	159.51 \$
Excavation Lac Masson	04-12-2019	10110	2 586.94 \$
Groupe Gagnon	04-12-2019	10112	51.74 \$
Cédric Imer-Longtin	04-12-2019	10113	159.51 \$
SOPAIR	04-12-2019	10116	78.75 \$
Lefebvre & Benoit S.E.C.	30-11-2019	Internet	3 959.51 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	555.37 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	568.19 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	1 548.69 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	1 557.89 \$
Ultramar Ltée	30-11-2019	Internet	892.76 \$
Artimon Consultants	20-12-2019	10119	13 751.02 \$
BMG Métaux Ouvrés Inc.	20-12-2019	10120	13 890.53 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	20-12-2019	10123	4 335.08 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	20-12-2019	10124	1 535.46 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	20-12-2019	10125	2 614.32 \$
CBM Informatique	20-12-2019	10126	981.20 \$
Centre de Rénovation Riopel	20-12-2019	10127	11.01 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	20-12-2019	10128	2 202.64 \$
Construction Parallèle	20-12-2019	10129	5 451.48 \$
Conteneur Recycle Inc.	20-12-2019	10130	2 107.26 \$
Cummins Canada ULC	20-12-2019	10131	1 280.85 \$
9309-9943 Québec Inc. (DRL Beaudoin)	20-12-2019	10132	1 011.32 \$
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	20-12-2019	10133	532.35 \$
Électrimat	20-12-2019	10134	3 140.01 \$
Effigiart Inc.	20-12-2019	10135	735.84 \$
EnviroForêt Inc.	20-12-2019	10136	5 145.13 \$
Équipement Cloutier	20-12-2019	10137	753.38 \$
L'Équipeur Commercial	20-12-2019	10138	408.11 \$
Les Peintures Esquisses Inc.	20-12-2019	10139	7 571.10 \$
Fournitures de Bureau Denis	20-12-2019	10140	757.84 \$
FuturPlus	20-12-2019	10141	4 569.59 \$
Villemaire Pneus et Mécanique	20-12-2019	10142	976.96 \$
Toromont Cat (Québec)	20-12-2019	10143	1 734.46 \$
Hydraunav Inc.	20-12-2019	10144	23 154.80 \$
Journal Accès	20-12-2019	10145	356.42 \$
La Belle Vérité Inc.	20-12-2019	10146	201.21 \$
Centre de Location GM Inc.	20-12-2019	10147	5 290.90 \$
Machineries Forget	20-12-2019	10148	1 494.54 \$
Maçonnerie Latour	20-12-2019	10149	8 094.24 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	20-12-2019	10150	1 182.27 \$
MuniConseil Avocats	20-12-2019	10151	1 279.67 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	20-12-2019	10153	2 266.20 \$
Photocopies Sainte-Adèle	20-12-2019	10154	40.24 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	20-12-2019	10155	847.51 \$
Sani-Dépôt	20-12-2019	10156	241.62 \$
J. Riopel et Fils Inc.	20-12-2019	10157	1 279.67 \$
Traction Ste-Agathe	20-12-2019	10158	83.84 \$
Usinage Lac Masson	20-12-2019	10159	571.60 \$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	20-12-2019	10160	848.47 \$

Total de délégation

189 957.81 \$

En vertu du règlement # 2006-479, je vous soumetts le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

Luc Lafontaine, directeur général



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DE DÉCLARATION DES DONS

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



Ville
d'Estérel

DÉCLARATION DE DON

Nom _____	Fonction _____
Description du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu _____ _____ _____ _____ _____	
Valeur du don _____	
Donateur _____ _____ _____	Date _____
Description des circonstances de la réception du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage _____ _____ _____ _____ _____	

Je, _____, déclare solennellement que l'information inscrite au présent formulaire est exacte.

Signé à Estérel, ce ____^e jour du mois de _____

Signature

**REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONNS**

Nom	Fonction	Description du don	Valeur du Don	Donateur	Date

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons lui ayant été déclarés par les élus.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.

Date

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que le mandat de Madame Christine Corriveau à titre de Mairesse suppléante prend fin à la levée de la séance ordinaire du mois de décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME _____ à titre de _____ et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois _____.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF
ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif Environnement;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Christine Corriveau et Anna Dupuis Zuckerman à titre de co-présidentes du Comité consultatif Environnement

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif environnement :

- Madame Gail Cantor;
- Monsieur Pierre-Paul Côté;
- Madame Elizabeth Deschamps;
- Madame Edwidge Desjardins;
- Monsieur Richard Pelletier;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité de démolition;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME «PersonneNommée» à titre de président(e) du Comité de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020 :

- _____

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER DE
CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE
POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude adoptée par la résolution 2011-11-172;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux (2) personnes à titre de responsables de ladite politique;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude, telle qu'annexée au livre des délibérations;

DÉSIGNE ■■■ et ■■■, à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année en cours.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PPA-CE –
DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vu accorder une aide financière maximale de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à Excavation David Riddell afin de réaliser des travaux correctifs au niveau du drainage d'un fossé sur l'avenue d'Anvers;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-08-090 afin d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 du projet au montant de 18 335.40 \$, toutes taxes incluses, suite à l'acceptation des travaux par l'ingénieur au dossier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les dépenses pour les travaux de drainage exécutés sur l'avenue de Versailles pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

ATTESTE que l'avenue de Versailles fait partie intégrante du réseau routier municipal et que sa gestion incombe en totalité à la Ville d'Estérel.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires de l'exercice 2019 tel que le démontre un rapport émis par le Service de la trésorerie;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport joint en annexe.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPTABILISATION DE CERTAINES DÉPENSES NON BUDGÉTÉES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a effectué des dépenses d'investissement pour un montant maximum de _____, lesquelles se détaillent comme suit :

_____	_____
_____	_____
_____	_____

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyer par _____ et résolu que ce Conseil :

FINANCE les dépenses d'investissement ci-haut mentionnées à même le surplus généré par les revenus excédentaires non budgétisés.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général ou la trésorière à présenter le projet « Mise à niveau du réseau de sentiers du Parc d'Estérel » au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

AUTORISE le directeur général ou la trésorière à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES,
LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Avis de motion est donné par _____ à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-680
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire _____;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que le Maire (ou personne désignée) présente le projet de règlement en expliquant

.....
.....
.....
.....

CONSIDÉRANT que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le Projet de règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ACCEPTATION D'UN DON FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL POUR PRÉSERVER À LEUR ÉTAT NATUREL LES LOTS 5 508 148, 5 508 812 ET 5 508 813 EN METTANT EN VALEUR LA FAUNE, LA FLORE ET LE MILIEU ENVIRONNANT

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813 et, situés sur l'avenue des Alouettes et le chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen d'Estérel, Monsieur Robert Lavigne, désire faire une donation monétaire à la Ville d'Estérel, afin que cette dernière assure la préservation de l'état naturel des lots ci-haut mentionnés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE un don au montant de 60 000 \$ de Monsieur Robert Lavigne pour conserver les lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813 à leurs à leur état naturel en mettant en valeur la faune, la flore et le milieu environnant;

ÉMETTE les reçus d'impôts requis reliés à ce don;

AUTORISE le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une entente à intervenir entre la Ville d'Estérel et Monsieur Lavigne.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 498, 326, CHEMIN D'ESTÉREL – IMPLANTATION D'UN GARAGE EXISTANT

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 498, **soit le ou sur le ou sur l'** 326, chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet **██████████**;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-0008 pour **██████████** telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 4 décembre 2019 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2019-0008 pour **██████████ (pas virgule avant telle)** telle que présentée par le requérant.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), que le Conseil municipal de la Ville d'Estérel statuera sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2019, débutant à 17 h 00, à la salle du Conseil située au 115, chemin Dupuis. Au cours de cette séance, la dérogation demandée sera expliquée et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à celle-ci.

Demande : N° 2019-0008

Immeuble : 326, chemin d'Estérel

Nature et effet : Régulariser l'implantation d'un garage existant, lequel empiète dans la marge avant du bâtiment principal de 0,85 mètre, alors que le règlement exige que toute construction accessoire sur un lot non riverain soit implantée dans les cours latérales ou arrière du bâtiment principal.

Donné à Ville d'Estérel, ce 4^e jour du mois de décembre 2019.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 4 décembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour du mois de décembre 2019.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



No de résolution
ou annotation

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue au 115, chemin Dupuis, le 13 décembre 2019 à 9 h 00.

Sont présents : Monsieur Rémi Beaudry
Madame Christine Corriveau
Monsieur Bruce Munro
Monsieur Gaston Pelletier
Monsieur Marc-Gabriel Vallières

Sont absents : Monsieur Pierre Lussier
Monsieur Steven Finiffter
Madame Guylaine Gosselin

Est également présent le directeur du Service de l'urbanisme, Monsieur François Taché

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal et affaires découlant
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2019
 - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal
- 4 Dépôt de documents
- 5 Dérogation mineure
 - 5.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 498, 326, chemin d'Estérel – Implantation d'un garage existant
- 6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.1 Aucun sujet à traiter
- 7 Autres sujets
- 8 Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9 h 03, sous la présidence de Monsieur Rémi Beaudry.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Marc-Gabriel Vallières, appuyé par Monsieur Bruce Munro et résolu que ce Comité :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

CCU19-1201



No de résolution
ou annotation

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET AFFAIRES DÉCOULANT**
- CCU19-1202 3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2019**
- ATTENDU** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2019;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Gaston Pelletier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Comité :
- ADOpte** le procès-verbal de la réunion tenue le 8 novembre 2019 tel que présenté.
- Adoptée à l'unanimité
- 3.2 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
4. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- Le directeur du Service de l'urbanisme dépose la résolution adoptée par le Conseil le 15 novembre 2019 concernant la demande de dérogation mineure.
5. **DÉROGATION MINEURE**
- CCU19-1203 5.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 498, 326, CHEMIN D'ESTÉREL – IMPLANTATION D'UN GARAGE EXISTANT**
- ATTENDU** que le requérant désire obtenir une dérogation mineure en vue de régulariser l'implantation d'un garage existant;
- ATTENDU** qu'un avis public a été conformément publié le 4 décembre 2019 pour la demande de dérogation mineure, laquelle porte le numéro 2019-0008;
- ATTENDU** que le certificat de localisation déposé par Monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre pour la firme Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres inc., daté du 31 octobre 2019, plan numéro Y-65100, sous la minute 16578, dossier 2019-418 R, présente un garage empiétant de 0,85 mètre dans la marge avant du bâtiment principal alors que le règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements exige que toute construction accessoire sur un lot non riverain soit implantée dans les cours latérales ou arrière du bâtiment principal;
- ATTENDU** que le 3 juillet 1995, la Ville émettait le permis numéro 1152 au propriétaire de cet immeuble pour la construction d'un garage isolé en vertu du règlement numéro 90-302 et ses amendements;
- ATTENDU** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance de la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un garage existant sur le lot 5 508 498;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston Pelletier, appuyé par Monsieur Marc-Gabriel Vallières et résolu que ce Comité :

RECOMMANDE au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2019-0008 pour régulariser l'implantation d'un garage existant, telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

6. **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

6.1 Aucun sujet à traiter

7. **AUTRES SUJETS**

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Marc-Gabriel Vallières, appuyé par Monsieur Bruce Munro et résolu que ce Comité :

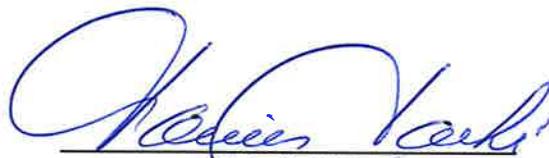
LÈVE ET TERMINE la présente séance à 9 h 14, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

CCU19-1204

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

Rémi Beaudry
Président


François Taché, B. Urb.
Directeur du Service de l'urbanisme



No de résolution
ou annotation



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUCUN SUJET À TRAITER**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUCUN SUJET À TRAITER**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **CORRESPONDANCE**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUTRES SUJETS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à _____, l'ordre du jour étant épuisé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 13 décembre 2019.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier